

Corsier-sur-Vevey et environs

BULLETIN D'INFORMATIONS 2026-2027



ÉCOLES DE CORSIER, CORSEaux, CHARDONNE ET JONGNY

Ce document est destiné aux parents des élèves de l'établissement. Il est publié sur le site internet de l'école et régulièrement mis à jour.

Version du 17 août 2026

TABLE DES MATIÈRES

Message de la Directrice Valérie Boden	3
Structure de l'école vaudoise et accès aux formations postobligatoires	4
Le plan d'études romand (PER)	5
Grilles horaires, évaluations, conditions de promotion	5
Épreuves cantonales de référence (ECR)	5
Examens de certificat	5
Les différents sites de l'établissement	6
Horaires des classes	6
Listes des classes par site	7
Direction de l'établissement et secrétariat	9
Fournitures scolaires	9
Services d'intendance des bâtiments scolaires	9
Infirmière scolaire	9
Médiateurs	9
Éducatrices en milieu scolaire	10
Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire	10
Bibliothèques scolaires	10
Nouveaux enseignants dès la rentrée d'août	10
Enseignants	11
Association intercommunale du cercle de Corsier (ASICC)	12
Conseil d'établissement	12
Vacances et congés	13
Séances d'information aux parents	13
Camps, voyages d'étude et échanges linguistiques	13
Stages obligatoires	14
Journée « Oser tous les Métiers » (JOM)	14
Cérémonie des promotions	14
Cahier de communication et agenda de l'élève	14
Demandes de congé	14
Congés joker	14
Absences	15
Arrivées tardives	15
Règlement interne de l'établissement	15
Procédure de transfert d'un élève	15
Heures de retenue ou d'arrêt	16
Effets personnels	16
Accident élèves	16
Aide et soutien aux élèves	16
▪ Aide et soutien aux devoirs (ASD)	16
▪ Permanences	16
▪ Mentorat	16
Orientation scolaire et professionnelle (OSP)	17
LIFT	17
Ondine (1P à 11S) et KAF (9-10-11S)	17
Charte de communication parents/enseignants	18
Bien être et bien vivre ensemble	20

MESSAGE DE LA DIRECTRICE VALÉRIE BODEN

Chers Élèves, Chers Parents,
Chères Collaboratrices et Chers Collaborateurs,

Depuis maintenant deux ans, notre établissement s'est pleinement engagé dans la démarche du label Citoyenneté du programme Eco-Schools. Ce projet a mobilisé les élèves, les équipes pédagogiques et l'ensemble des collaborateurs autour d'une ambition commune : faire vivre au quotidien les valeurs de respect, d'engagement, de solidarité et de responsabilité.

Cet investissement collectif sera récompensé cet automne par la cérémonie officielle de certification du volet Citoyenneté. Cette reconnaissance valorise le travail accompli par tous ceux qui, jour après jour, contribuent à faire de notre école un lieu d'apprentissage, mais également un lieu de vie où chacun peut trouver sa place et exercer sa citoyenneté.

L'un des projets les plus marquants de cette démarche est né de l'engagement du Conseil des élèves. Portée auprès du Conseil d'établissement, leur proposition visant à rendre l'ensemble des périmètres scolaires sans fumée a été adoptée. Cette nouvelle mesure entre en vigueur dans le courant de l'année scolaire et témoigne de la capacité des élèves à participer activement aux décisions qui concernent leur environnement.

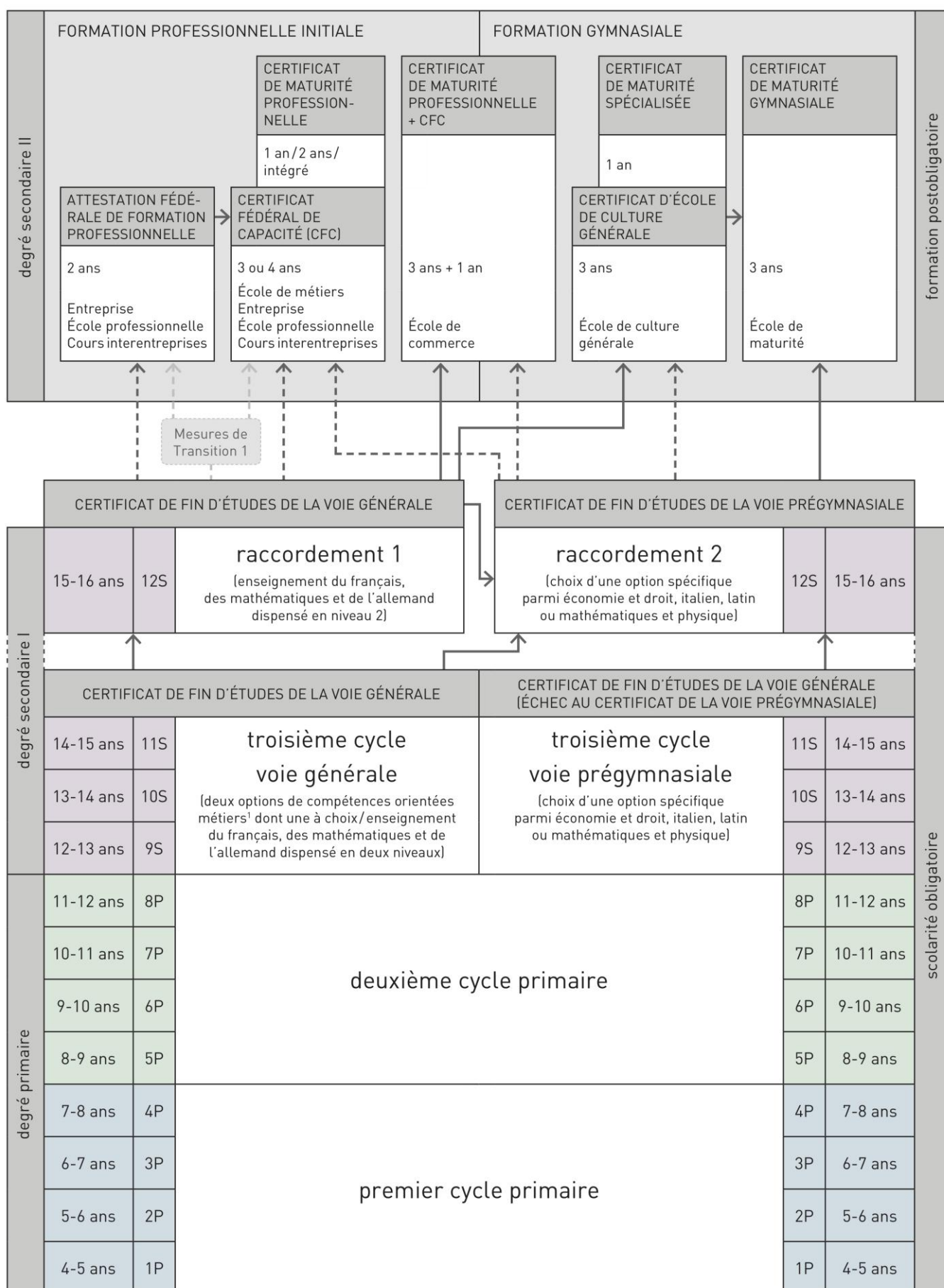
La citoyenneté se construit également à travers la qualité des relations que nous entretenons les uns avec les autres. C'est pourquoi notre équipe de médiation poursuit son travail quotidien en faveur du bien-vivre ensemble. Vous découvrirez, en page 20 de ce bulletin, une synthèse des interventions de notre équipe pour travailler le développement des compétences psychosociales, gérer les conflits, les situations d'intimidation et renforcer ainsi un climat scolaire serein et bienveillant.

Cette nouvelle année sera l'occasion de poursuivre cet élan collectif. Ensemble, nous continuerons à développer une école où chacun est acteur, où les idées des élèves trouvent leur place et où les valeurs citoyennes prennent tout leur sens dans les gestes du quotidien.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire 2026-2027, riche en découvertes, en projets et en réussites partagées.

Valérie BODEN, Directrice

STRUCTURE DE L'ÉCOLE VAUDOISE ET ACCÈS AUX FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES



¹ possibilité, à certaines conditions, de choisir une option spécifique

LE PLAN D'ÉTUDES ROMAND (PER)

Le Plan d'étude romand (PER) définit les contenus d'apprentissage de la scolarité obligatoire pour la Suisse romande. Il décrit ce que les élèves doivent apprendre durant les onze années de scolarité. Il est consultable à l'adresse <https://www.per-mer.ch/>.

GRILLES HORAIRES, ÉVALUATIONS, CONDITIONS DE PROMOTION

Une brochure par cycle, éditée par la DGEO, est à disposition sur le [site internet de l'établissement](#) et sur celui du Canton de Vaud ([vd.ch > Formation > Enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée > Déroulement de l'école obligatoire](#)).

Les dépliants d'information aux parents ont été traduits en plusieurs langues ([vd.ch > Formation > Enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée > Documents traduits d'information aux parents](#)). En complément, des schémas mettent en comparaison les structures scolaires respectives du canton de Vaud et des principaux pays de provenance ou de destination de certains élèves vaudois. Ils sont également disponibles sur le site du Canton de Vaud.

ÉPREUVES CANTONALES DE RÉFÉRENCE (ECR)

Les épreuves cantonales de référence (ECR) ont pour but d'harmoniser les exigences de l'enseignement dans le canton en vue d'assurer une égalité de traitement entre les élèves et de mettre à la disposition des enseignant-e-s des repères extérieurs à la classe permettant de situer la progression des élèves.

Chaque année scolaire, toutes les ECR ont lieu à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai. Les parents et les élèves sont informé-e-s à l'avance des objectifs des ECR et du jour exact de leur passation. Ils/elles sont également informé-e-s des résultats.

Selon les années de la scolarité, les ECR portent sur une à trois disciplines :

- **En 4P**, les ECR portent sur le français et sont prises en compte à titre indicatif complémentaire.
- **En 6P**, les ECR portent sur le français et les mathématiques et ont la valeur d'un travail significatif.
- **En 8P**, les ECR portent sur le français, les mathématiques et l'allemand et sont prises en compte à hauteur de 30% des moyennes annuelles dans les décisions de promotion et d'orientation.

Des informations complémentaires ainsi que des épreuves d'entraînement sont à disposition sur le site du Canton de Vaud ([vd.ch > Formation > Enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée > Evaluation et Epreuves cantonales de référence](#)).

EXAMENS DE CERTIFICAT

En 11S, les examens de certificat auront lieu du 4 au 18 juin 2027. Pour les disciplines qui font l'objet d'un examen, la moyenne annuelle finale prend en compte la moyenne annuelle arrondie au dixième à hauteur de 80% et la note obtenue à l'examen à hauteur de 20%.

LES DIFFÉRENTS SITES DE L'ÉTABLISSEMENT



CORSIER
Rue du Collège 7
1804 Corsier-sur-Vevey



MERUZ
Ch. de Meruz
1804 Corsier-sur-Vevey



CORSEAUX
Av. Félix Cornu
1802 Corseaux



CHARDONNE
Ch. de la Fin 18
1803 Chardonne



JONGNY
Ch. de la Fontaine 1 / Ch. de la Poste 2
1805 Jongny

HORAIRES DES CLASSES

1P

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin	08h35 – 11h55	08h35 – 11h55	08h35 – 11h55	08h35 – 11h55	08h35 – 11h55
après-midi	congé	congé	congé	congé	congé

2P

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin	08h35 – 11h55	08h35 – 11h55	congé	08h35 – 11h55	08h35 – 11h55
après-midi	14h00 – 15h35	14h00 – 15h35	congé	14h00 – 15h35	14h00 – 15h35

3P à 6P

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin	08h35 – 11h55	08h35 – 11h55	08h35 – 11h55	08h35 – 11h55	08h35 – 11h55
après-midi	14h00 – 15h35	14h00 – 15h35	congé	14h00 – 15h35	14h00 – 15h35

7P à 11S

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin*	07h45 – 11h55	07h45 – 11h55	07h45 – 11h55	07h45 – 11h55	07h45 – 11h55
après-midi*	14h00 – 15h35	14h00 – 15h35	congé	14h00 – 15h35	14h00 – 15h35

**suivant les jours, les cours peuvent débuter à 08h35 ou se terminer à 16h25*

Une sonnerie retentit 5 minutes avant le début des cours pour inviter les élèves à entrer en classe.

À Chardonne, la matinée se termine à 11h50.

LISTES DES CLASSES PAR SITE

CORSIER

Classes	Cycles	Maîtres·sses de classe	Bâtiments	Salles
1-2P/C-3	1er cycle	Mmes E. Glauser et G. Volet	Jaman	J24
3P/C	1er cycle	Mmes V. Lakhrech et G. Mandelli	Jaman	J13
4P/C	1er cycle	Mmes S. Monnier Rey et C. Charpin	Jaman	J14
5P/C	2ème cycle	Mmes S. Baechler et L.-E. Gyger	Jaman	J11
6P/C	2ème cycle	Mmes S.-M. Gubser et C. Moser	Jaman	J12
7P/5	2ème cycle	Mme J. Croset	Bourgette	B2
8P/4	2ème cycle	Mme A. Biro	Jaman	J21
8P/5	2ème cycle	Mme K. Morand	Jaman	J22
9VP/1	3ème cycle	M. V. Jaccard	Pléiades	P23
9VP/2	3ème cycle	Mme A. Beermann	Pléiades	P13
9VG/1	3ème cycle	M. V. Gaillard	Pléiades	P21
9VG/2	3ème cycle	M. A. Höldrich	Pléiades	P22
9VG/3	3ème cycle	M. V. Junod	Bourgette	B1
10VP/1	3ème cycle	M. F. Boullot	Léman	L11
10VP/2	3ème cycle	M. C. Mignot	Léman	L23
10VP/3	3ème cycle	M. R. Magnin	Léman	L14
10VG/1	3ème cycle	M. O. Bonifay	Léman	L24
10VG/2	3ème cycle	Mme M. Feldman	Léman	L13
11VP/1	3ème cycle	Mme M. Glauser	Léman	L12
11VP/2	3ème cycle	M. J.-D. Rebeaud	Léman	L22
11VP/3	3ème cycle	M. Ch. Chautems	Léman	L21
11VG/1	3ème cycle	M. Y. Amaudruz	Pléiades	P14
11VG/2	3ème cycle	M. F. Rivier	Pléiades	P24

CORSEAUX

Classes	Cycles	Maîtres·sses de classe	Bâtiments	Salles
1-2P/X-4	1er cycle	Mmes M. Rupp et M. Brown	Collège 1900	X61
1-2P/X-5	1er cycle	Mmes C. Decurtins et L. Ferrari	Collège 1900	X62
3P/X-1	1er cycle	M. M. Ebbut et Mme M. Higy	Collège 1980	X21
3P/X-2	1er cycle	Mmes C. Paschoud et F. Fazlija	Collège 1900	X71
4P/X	1er cycle	Mmes M.-A. RoCHAT et L. Ferrari	Collège 1900	X72
5P/X	2ème cycle	Mmes M. Herminjard et N. Horacsek	Collège 1980	X11
5-6P/X	2ème cycle	Mmes E. Gubser et C. Charpin	Collège 1980	X22
6P/X	2ème cycle	M. M. Haussener et Mme S. Baechler	Collège 1960	X51
7P/1	2ème cycle	Mme S. Cavin	Collège 1960	X41
7P/2	2ème cycle	M. F. Tornay	Collège 1960	X42
8P/1	2ème cycle	Mme N. Horacsek	Collège 1980	X13
8P/2	2ème cycle	Mme F. Berger	Collège 1980	X12
8P/3	2ème cycle	Mme A. Mesot	Collège 1960	X52

LISTES DES CLASSES PAR SITE (SUITE)

CHARDONNE

Classes	Cycles	Maîtres·sses de classe	Bâtiments	Salles
1-2P/H-6	1er cycle	Mmes A. Jan et V. Benoit	Collège	H11
1-2P/H-7	1er cycle	Mmes V. Dépraz et S. Neyroud	Collège	H1
1-2P/H-8	1er cycle	Mmes L. Moita et V. Benoit	Collège	H31
3P/H	1er cycle	Mmes S. Murisier Dufour et A. Forestier	Collège	H12
4P/H	1er cycle	Mmes A. Cand et C. Moser	Collège	H13
5P/H	2ème cycle	Mmes M. Vincent et Ch. Ernst	Collège	H23
6P/H	2ème cycle	Mmes A. Scheffeldt et Ch. Ernst	Collège	H21
7P/3	2ème cycle	Mme N. Desgalier	Collège	H33
7P/4	2ème cycle	Mme B. Heini	Collège	H32

JONGNY

Classes	Cycles	Maîtres·sses de classe	Bâtiments	Salles
1-2P/Y-9	1er cycle	Mmes V. dos Santos et F. Fazlija	Nv. Collège	Y11
1-2P/Y-10	1er cycle	Mmes S. Bättig et N. Oehen	Nv. Collège	Y12
1-2P/Y-11	1er cycle	Mmes K. Genoud et J. Forestier	Nv. Collège	Y31
1-2P/Y-12	1er cycle	Mmes M. Brown et F. Fazlija	Anc. Collège	Y41
3P/Y	1er cycle	Mmes L. Mosquera et C. Moser	Anc. Collège	Y41
4P/Y-1	1er cycle	Mmes C. Darteville et M. Leupin	Anc. Collège	Y01
4P/Y-2	1er cycle	Mmes M. Fürst Hoffmann et M. Higy	Anc. Collège	Y52
5P/Y-1	2ème cycle	M. A. Murisier et Mme Ch. Favre	Nv. Collège	Y21
5P/Y-2	2ème cycle	Mmes G. Reymond et L. Ferrari	Anc. Collège	Y42
6P/Y	2ème cycle	Mmes M. Leupin et C. Zingrich Buemi	Nv. Collège	Y22

MERUZ

Classes	Cycles	Maîtres·sses de classe	Bâtiments	Salles
1-2P/M-1	1er cycle	Mmes P. Rizzo et G. Volet	Meruz	M1
1-2P/M-2	1er cycle	Mme L. Kombot Naguemon	Meruz	M2

DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT ET SECRÉTARIAT

Directrice Valérie Boden

Doyens	Sandra Costantini	doyenne administrative
	Alexandre Jaccoud	doyen administratif et répondant informatique
	Véronique Lakhrech	doyenne pédagogique cycle 1 (1P à 4P)
	Adrien Murisier	doyen pédagogique 5-6P
	Christelle Collard	doyenne pédagogique 7-8P
	Céline Marinelli	doyenne pédagogique cycle 3 (9-10-11S)

Secrétariat	Liliane Antille	lundi, mardi, mercredi et vendredi
	Solène Blondel	lundi, mardi, jeudi et vendredi
	Marie Marinelli	lundi matin, mardi matin, jeudi matin

Apprenti Romain Reuse mardi, mercredi, jeudi et vendredi

Téléphone 021 557 34 40 tous les jours aux heures d'ouverture du secrétariat

Courriel eps.corsier@vd.ch

Site Internet www.epscorsier.ch

Heures d'ouverture du secrétariat

lundi, mardi, jeudi et vendredi	07h00-12h15 / 13h15-16h30 (16h00 le vendredi)
mercredi	07h00-12h15 / après-midi sur rendez-vous uniquement

FOURNITURES SCOLAIRES

Christophe Meunier 021 557 34 54

Heures d'ouverture de l'économat

- mardi 07h30 - 9h30 et 13h00 - 14h00
- vendredi 07h30 - 10h30

SERVICES D'INTENDANCE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

Corsier	Vacant	079 693 95 32
Corseaux	Cédric Stuby	079 775 17 24
Chardonne	Avdyl Hyseni	021 921 49 24 (commune)
Jongny	Laurent Moreillon	079 935 08 24

Si des élèves ont oublié leurs effets personnels, les concierges ne sont pas autorisés à donner accès aux salles de classe.

INFIRMIÈRE SCOLAIRE

Valentine Monney 021 557 34 64 079 159 07 44
servicesante.eps.corsier@avasad.ch

MÉDIATEURS

Olivier Bonifay	078 659 44 82 / olivier.bonifay@edu-vd.ch
Elda Michod	076 414 79 00 / elda.michod@edu-vd.ch

ÉDUCATRICES EN MILIEU SCOLAIRE

Marie-Paule Monod 079 676 53 81 m.monod2@feec.ch
Jennifer Hauert 079 640 70 76 j.hauert@feec.ch

PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITE ET LOGOPÉDIE EN MILIEU SCOLAIRE

- Jane Simon responsable régionale PPLS Riviera
- Isabelle Depallens responsable d'équipe
- Cosette Dubugnon psychologue
- Saskia Degli-Antoni psychologue
- Giulia Mamin psychologue
- Gilda Guerra psychomotricienne
- Monique Brahier-Fernandes logopédiste
- Célia Légeret logopédiste
- Joëlle Leyat-Wicky logopédiste

Vous pouvez contacter le secrétariat du service PPLS, par téléphone du lundi au vendredi, le matin, au 0840 100 300 ou en ligne via l'adresse <https://prestations.vd.ch/pub/101423/>.

BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

Sophie Simon, bibliothécaire

Fanny Gabriel, aide en information documentaire

Site internet <https://bibliocorsier.wixsite.com/biblio>

Corsier

021 557 34 57 biblio.corsier@edu-vd.ch

Heures d'ouverture

- | | | | |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|
| ▪ lundi | 07h30 - 08h35 | 13h00 - 13h55 | 15h35 - 16h45 |
| ▪ mardi | 08h00 - 08h35 | 13h00 - 13h55 | 15h35 - 16h00 |
| ▪ mercredi | fermé | | |
| ▪ jeudi, vendredi | 07h30 - 08h35 | 13h00 - 13h55 | 15h35 - 16h45 |

Corseaux

021 923 53 69 biblio.corseaux@edu-vd.ch

Heures d'ouverture

- | | | | |
|------------|---------------|---------------|---------------|
| ▪ lundi | fermé | | |
| ▪ mardi | 07h30 - 08h35 | 13h00 - 13h55 | 15h35 - 16h45 |
| ▪ mercredi | 07h30 - 08h35 | | |
| ▪ jeudi | 08h15 - 08h35 | 13h00 - 13h55 | 15h35 - 16h00 |
| ▪ vendredi | 13h15 - 13h55 | | |

NOUVEAUX ENSEIGNANTS DÈS LA RENTRÉE D'AOÛT

- Carim Bouzenada-Reymond – enseignant 9-10-11S
- Charline Ernst – enseignante 5P et 6P à Chardonne
- Laure Ferrari – enseignante 1-2P et 5P à Jongny
- Nike Flury – répondante ELEV.ch (échanges linguistiques des écoles vaudoises)
- Cyril Mignot – enseignant 9-10-11S
- Oriane Monnard – enseignante 9-10-11S
- Ivan Nazery – enseignant 9-10-11S

Aeberli Katia
Aegerter Capucine
Aegerter Lauranne
Amaudruz Yannis
Arnold Vanessa
Baechler Sonia
Bättig Sophie
Beermann Aline
Benoit Vanessa
Berger Florence
Besse Patrick
Biro Alexia
Bochicchio Seydoux Sara
Bollinger Marie-Laure
Bonifay Olivier
Bosmans Elise
Boullot Florian
Bouzenada-Reymond Carim
Breval Emilia
Brown Marie
Buemi Barbara
Cand Ariane
Cavin Sarah
Charpin Céline
Chautems Christophe
Collard Christelle
Costantini Sandra
Croset Julie
Crowley Katia
Dartevelle Catherine
Decurtins Maria Claudia
Dépraz Valérie
Desgalier Nancy
Diserens Patrice
dos Santos Véronique
Droz Rahel
Durussel Julie
Ebbutt Mike
Ernst Charline
Espinoza Patricio
Favre Christelle

Fazlija Fiona
Feldman Morgane
Felli Laurence
Fontannaz Didier
Forestier Alexiane
Forestier Joséphine
Fürst Hoffmann Martine
Gaillard Vincent
Gamot Irina
Gédet Chloé
Gehriger Sylvaine
Genoud Katia
Glauser Elise
Glauser Marion
Gubser Eugénie
Gubser Sophie Marie
Gyger Laure-Edwige
Haussener Matthias
Heini Brenda
Held Marion
Herminjard Maxy
Higy-Schmidt Muriel
Höldrich Alexandre
Horacsek Noémie
Jaccard Vincent
Jaccoud Alexandre
Jacquier Quentin
Jan Alwina
Joliquin Manuela
Josi Christophe
Junod Vivien
Kaelin Laura
Kombot-Naguemon Liyama
Lakhrech Véronique
Lanzillotta Sandie
Leupin Michelle
Magnin Romain
Makowka Isaure
Mandelli Gwendoline
Marclay Catherine
Marinelli Céline

Mesot Alexia
Michod Elda
Mignot Cyril
Monnard Oriane
Moita Line
Monnier Rey Sabrina
Morand Kim
Morel Pierre-Louis
Moser Cloé
Mosquera Lucie
Muresan Clémentine
Murisier Adrien
Murisier Dufour Sonia
Nazery Ivan
Neyroud Sandra
Oehen Nathalie
Paschoud Carole
Rebeaud Jean-Didier
Reymond Gaëlle
Rivier Franck
Rizzo Patricia
Rochat Marie-Aude
Rupp Marielle
Saura Garre Olga
Scheffeldt Alexandra
Schöpfer Fanny
Taverney Isabelle
Tornay Flavien
Vincent Mélanie
Violi Emmanuel
Volet Gabriela
Zingrich Buemi Catherine

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU CERCLE DE CORSIER (ASICC) _____

L'Association Intercommunale du Cercle de Corsier ([ASICC](#)) s'occupe de la gestion de l'animation jeunesse ([Egzeko](#)), du préscolaire, du parascolaire (services d'accueil extrascolaires [Ondine & KAF](#)) et des activités scolaires de compétence communale (transports, bâtiments et activités financées par les communes).

Comité de direction de l'ASICC

Délégués municipaux

- Cédric Desmet, Corsier
- Laurent Paschoud, Corseaux
- Catherine Cossy Stöcklin, Chardonne
- Christian Berdoz, Jongny

Membres avec voix consultative

- Valérie Boden, directrice
- Sandra Costantini, doyenne

Vous pouvez contacter le Comité de Direction de l'Association Intercommunale du Cercle de Corsier à l'adresse suivante :

Comité de Direction de l'Association Intercommunale du Cercle de Corsier
Avenue Reller 22
1800 Vevey

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT _____

Le Conseil d'Etablissement est un organe consultatif composé de quatre-quarts : le quart-parents, le quart-professionnels actifs au sein de l'établissement, le quart-autorités communales et le quart-représentants de la société civile.

Présidente Pascaline Jaquet

Secrétaire Olivier Rabin

Vous pouvez contacter la Présidente du Conseil d'établissement à l'adresse suivante :

Conseil d'établissement de l'EPS Corsier
Rue du Collège 7
1804 Corsier-sur-Vevey

Autorités communales de l'ASICC

Catherine Cossy Stöcklin, Chardonne
Christian Berdoz, Jongny
Cédric Desmet, Corsier
Laurent Paschoud, Corseaux
Madeleine Skinner, Présidente

Parents d'élèves

Nadine Ducotterd, Mont-Pèlerin
Aline Forgerit, Chardonne
Nathalie Howald, Chardonne
Stéphanie Morson, Corseaux
Mme Virginie Vigo, Chardonne

Professionnels actifs dans l'établissement

Sonia Baechler, enseignante
Valérie Boden, directrice
Matthias Haussener, enseignant
Valentine Monney, infirmière scolaire
Cloé Moser, enseignante

Milieux et organisations concernés par l'établissement

Mme Sofia Brun Aceiton, bibliothécaire Chardonne-Jongny
Thierry Chevalley, animateur Egzeko
Alexia de Montmollin, APE
Susana Rodriguez, société développement Corsier/MdC

Vous trouvez les procès-verbaux des séances du Conseil d'établissement sur le [site internet de l'établissement](#).

Le « **quart parents** » du conseil d'établissement convie les parents d'élèves à une assemblée générale afin de les informer des projets en cours. Cette année, celle-ci aura lieu le mardi 29 septembre 2026 à 20h00 à la salle communale de Chardonne.

VACANCES ET CONGÉS

- **Été 2025** : du vendredi 26 juin à 11h55 au dimanche 16 août 2026
- **Automne** : du samedi 10 au dimanche 25 octobre 2026
- **Hiver** : du jeudi 24 décembre 2026 au dimanche 10 janvier 2027
- **Relâches** : du samedi 6 au dimanche 14 février 2027
- **Pâques** : du vendredi 26 mars au dimanche 11 avril 2027
- **Été 2026** : du vendredi 3 juillet à 11h55 au 22 août 2027

Les élèves seront en congé :

- **Lundi 21 septembre 2026** : Jeûne fédéral
- **Mercredi 5 mai 2027** : demi-journée accordée par le Conseil d'établissement (Ascension)
- **Jeudi 6 mai et vendredi 7 mai 2027** : pont de l'Ascension
- **Lundi 17 mai 2027** : Pentecôte
- **Vendredi 3 juillet 2027** : après-midi accordée par le Conseil d'établissement

La Direction demande expressément aux parents de tenir compte des dates précitées pour organiser leurs vacances, quel que soit le degré de scolarité de leur enfant.

Sauf cas particuliers, il ne sera pas accordé de congé les jours qui précèdent et qui suivent les vacances et les jours fériés.

SÉANCES D'INFORMATION AUX PARENTS

- **7P** : lundi 24 août 2026, à 19h00 dans les salles de classe
- **8P** : mardi 22 septembre 2026, à 19h00 dans les salles de classe
- **9S** : mardi 15 septembre 2026, à 19h00 dans la Grande salle de Corsier
- **10S** : mardi 25 août 2026, à 19h00 dans la Grande salle de Corsier
- **11S** : jeudi 1^{er} octobre 2025, à 19h00 dans la Grande salle de Corsier
- **Séance d'information aux parents des futurs 1P** le mardi 26 janvier 2027, à 20h00 à Corsier
- **Séance de présentation des options de 9S**, destinée aux élèves de 8P et à leurs parents, le mardi 9 mars 2027 à 19h00 dans la Grande salle de Corsier.

Pour toutes les classes de 1P à 6P, la date de la séance sera communiquée par le-la maître-ss-e de classe.

CAMPS, VOYAGES D'ÉTUDE ET ÉCHANGES LINGUISTIQUES

- **7P** : camps par classe du 31 août au 4 septembre 2026
- **8P/2 & 8P/3** : camps de ski de fond du 22 au 26 février 2027
- **8P/1, 8P/4 & 8P/5** : camps de ski de fond du 1^{er} au 5 mars 2027
- **9S** : camps de ski de piste du 11 au 15 janvier 2027
- **10S** : camps hors cadre du 31 août au 4 septembre 2026
- **11S** : voyages d'étude du 10 au 14 mai 2027
- **Camp de l'Enchanteur** : du 22 au 23 mars 2027
- **Echanges linguistiques 10S** : 1^{ère} partie : du 23 au 27 novembre 2026 (→ 30.11 All)
2^{ème} partie : du 8 au 12 mars 2027 (dès 05.03 All)

Les activités culturelles, sportives et les camps organisés par l'école sont à la charge des communes, hormis un forfait de CHF 16.00 par jour pour les camps et CHF 5.00 par jour pour les journées à ski, correspondant aux frais de nourriture qui restent à la charge des parents.

STAGES OBLIGATOIRES

- **10VG** : du 8 au 12 mars 2027
- **10VP** : du 10 au 12 mars 2027
- **11VG** : du 23 au 27 novembre 2026
- **11VP** : du 25 au 27 novembre 2026

JOURNÉE « OSER TOUS LES MÉTIERS » (JOM)

- **7P à 9S** : jeudi 12 novembre 2026

CÉRÉMONIE DES PROMOTIONS

La cérémonie des promotions des classes de 11S aura lieu le mercredi 30 juin 2027 à 17h30 à la salle de Châtonneyre à Corseaux.

CAHIER DE COMMUNICATION ET AGENDA DE L'ÉLÈVE

Le cahier de communication (1P et 2P) et l'agenda de l'élève (3P à 11S) sont les moyens de communication privilégiés entre l'école et les parents. Ils permettent à l'élève d'organiser ses activités et aux parents de suivre régulièrement le travail de leur enfant. Les parents le signent chaque semaine. Ils attestent ainsi qu'ils ont pris connaissance des informations qui y figurent.

DEMANDES DE CONGÉ

Les demandes de congé des élèves sont adressées par écrit à la Direction, de préférence par courriel à eps.corsier@vd.ch. Sauf cas d'urgence ou situation imprévisible, la demande doit être adressée au moins deux semaines à l'avance (RLEO art. 54 al.2).

Les rendez-vous chez un thérapeute (médecin, dentiste, ...) doivent être pris, dans la mesure du possible, en dehors des heures d'école.

Sauf cas très particuliers, il ne sera pas accordé de congé les jours qui précèdent et qui suivent les vacances et les jours fériés.

CONGÉS JOKER

Les familles peuvent utiliser le congé joker. Il est possible de prendre au maximum 2 demi-journées de congé joker à la fois et au maximum 6 demi-journées de congé joker par année scolaire.

Pour ce nouveau type de congé, les parents n'ont pas besoin de donner une justification. Le congé joker est automatiquement validé, pour autant qu'il respecte un certain nombre de conditions.

L'annonce doit être faite au **moins 2 jours** à l'avance au secrétariat **après vérification auprès des maîtres-ses de classe**. De la même manière, l'annulation d'un congé joker doit avoir lieu au moins 2 jours à l'avance (sinon, le congé joker sera considéré comme utilisé).

Les congés joker ne sont pas possibles :

- le premier jour d'école de l'année scolaire ;
- lors des sorties pédagogiques, courses d'école de fin d'année, camps, etc. ;
- les jours des épreuves cantonales de référence et des examens de certificat ;
- les jours précédant ou suivant immédiatement un congé motivé individuel accordé, même s'ils sont séparés par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif.

ABSENCES

Les absences doivent être annoncées au secrétariat, de préférence par courriel à eps.corsier@vd.ch ou par téléphone au 021 557 34 40 et non auprès de l'enseignant·e.

Les annonces se font le matin dès 07h00 et l'après-midi dès 13h15 mais, dans tous les cas, avant le début des cours.

Lorsque les parents téléphonent ou adressent un courriel au secrétariat pour annoncer qu'un élève est malade ou absent en raison d'un rendez-vous médical, il n'est pas nécessaire de transmettre une justification d'absence à l'enseignant·e. Le secrétariat se charge de prévenir l'enseignant·e.

Si l'enseignant·e constate l'absence non annoncée d'un élève, il en informe le secrétariat. Ce dernier contacte les parents sur le(s) numéro(s) de téléphone d'urgence communiqué(s), dans les 20 minutes qui suivent le début des cours. La raison de l'absence évoquée sera soit considérée comme un justificatif, soit il vous sera demandé un complément d'information à transmettre à l'enseignant·e. Le secrétariat informe l'enseignant·e après avoir eu contact avec les parents.

Lorsque l'élève a été absent pour une raison non médicale, les parents sont priés de remettre un mot à l'enseignant·e. Toute absence doit être justifiée par les parents.

À partir du cycle 3, une absence non justifiée sera sanctionnée d'heures d'arrêts ou de sanctions éducatives en faveur de la collectivité.

ARRIVÉES TARDIVES

Dès la 5P, en cas d'arrivées tardives répétées, les élèves sont sanctionné·e·s. Les parents s'exposent à une dénonciation au préfet en cas de cumul de retards et/ou d'absences injustifiées.

RÈGLEMENT INTERNE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le règlement interne est distribué à tous les nouveaux élèves et leurs parents. Il est également à disposition sur le [site internet de l'établissement](#).

Nous vous rappelons que conformément à la décision n°162 de la DGEO, l'usage des dispositifs numériques personnels (téléphones portables, montres connectées,...) est interdit dans tout le périmètre de l'école et durant tout le temps scolaire, y compris pendant les pauses et les récréations (exceptées activités pédagogiques encadrées par les enseignant·e·s).

PROCÉDURE DE TRANSFERT D'UN ÉLÈVE

Lorsque le comportement d'un élève perturbe de manière importante le déroulement d'une leçon et que les remarques de l'enseignant·e n'ont pas les effets attendus, la procédure dite « TRANSFERT » est mise en œuvre par l'enseignant·e.

Selon cette procédure, l'élève doit se rendre dans une autre classe de notre établissement jusqu'à la fin de la période pour y travailler. Suivant les situations, l'enseignant·e décidera si l'élève doit effectuer également une punition.

Un entretien entre l'élève et l'enseignant·e aura lieu dans les jours qui suivent le transfert. Par le biais d'un formulaire, les parents seront informés que leur enfant a été transféré·e dans une autre classe en raison de son comportement.

HEURES DE RETENUE OU D'ARRÊT

Conformément aux articles 122 et 123 de la LEO, les élèves peuvent être sanctionné·e·s et appelé·e·s à effectuer des heures de retenue avant ou après les cours, des heures d'arrêt le mercredi après-midi ainsi que des travaux en faveur de la collectivité.

EFFETS PERSONNELS

Les élèves sont responsables de leurs effets personnels durant le temps scolaire. L'établissement n'est pas habilité à souscrire une assurance vol.

ACCIDENT ÉLÈVES

Ils doivent être annoncés à l'assurance privée de l'élève et à la Direction de l'établissement. Les frais sont à la charge de l'assurance de l'élève. En complément, certains frais médicaux résultant d'accident sur le chemin direct, aller et retour de l'école, durant les activités scolaires et hors les murs organisées par l'école, peuvent être couverts par l'assurance collective contractée par le Comité de direction de l'Association Intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC).

AIDE ET SOUTIEN AUX ÉLÈVES

- **Aide et soutien aux devoirs (ASD)**

Dans chacune des 4 communes, les élèves signalés par les enseignant·e·s de 3P à 8P ont la possibilité d'être soutenus une fois par semaine par un·e enseignant·e.

L'ASD permet à l'élève de faire une partie de ses devoirs, recevoir des explications complémentaires ou revoir des notions de base mal acquises. Le secrétariat envoie le formulaire d'inscription aux parents. La Direction confirme aux parents les modalités de l'accueil : le jour de la semaine, le lieu précis, le moment (en principe de 15h50 à 16h50), ainsi que la participation financière demandée aux parents (CHF 5.- la séance). Cette modeste participation est rendue possible grâce au soutien généreux de l'ASICC (Association Intercommunale du Cercle de Corsier). Les parents s'engagent à ce que leur enfant suive régulièrement le soutien. Les décomptes sont envoyés trois fois par année au domicile par le responsable des finances de l'ASICC.

- **Permanences**

Les élèves des classes secondaires 9S à 11S ont la possibilité de poser des questions à un·e enseignant·e. Des permanences sont proposées pour les matières suivantes : français, allemand, anglais, mathématiques. Les élèves s'inscrivent, au plus tard la veille à la récréation, sur le panneau d'affichage près du secrétariat, selon un horaire qui sera communiqué en septembre.

- **Mentorat**

Des élèves de 9S à 11S mettent leurs compétences au service de camarades de 8P à 11S en difficulté ou désireux de parfaire leurs connaissances dans une discipline. Le travail se déroule durant une session de cinq semaines à raison d'une période par semaine. Les cours ont lieu à l'école, sous la surveillance d'un·e enseignant·e. Il est demandé la somme de CHF 30.- par session aux élèves « demandeurs » et les élèves « mentors » reçoivent CHF 60.- par session.

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (OSP)



L'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) propose différentes prestations de conseil et d'information afin d'accompagner les élèves dans l'élaboration, la planification et la réalisation d'un projet professionnel.

Plusieurs passages ou interventions dans toutes les classes de 10S et 11S sont programmés pour répondre aux différents besoins des élèves.

M. Thomas Ehret, psychologue en orientation scolaire, est à disposition des élèves de notre établissement. Il reçoit les élèves inscrit·e·s à l'avance auprès du secrétariat de l'école lors d'une permanence qui a lieu tous les lundis de 8h30 à 15h30 à Corsier.

Des informations complémentaires sont à disposition sur le [site internet de l'établissement](#) et sur celui du Canton de Vaud ([vd.ch > Formation > Orientation](#)).

LIFT



LIFT a pour but de soutenir les jeunes dans la découverte du milieu professionnel et de faciliter la transition entre le monde de l'école et celui de l'apprentissage. Il permet aux jeunes engagé·e·s dans ce programme d'acquérir des compétences personnelles, sociales et professionnelles indispensables à une bonne insertion dans la société, ceci en étant accompagné·e·s par un·e enseignant·e et une coordinatrice locale.

Ce programme s'adresse à des jeunes intéressé·e·s et sélectionné·e·s dans notre établissement scolaire, scolarisé·e·s en 10S et 11S, qui souhaitent connaître de manière concrète la réalité des entreprises locales. Les places de travail hebdomadaires durent quelques heures par semaine, les mercredis après-midi sur une période de 12 semaines, ceci trois fois durant une année et demie.

LIFT est un projet intercantonal soutenu par la Confédération Suisse et co-financé par l'établissement scolaire et l'ASICC depuis 2017. Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'école ou à la coordinatrice locale LIFT par courriel à lift.corsier@bluewin.ch.

ONDÎNE (1P À 11S) ET KAF (9-10-11S)



Un service d'accueil extrascolaire est mis à disposition dans les 4 communes du cercle scolaire (Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny) du lundi au vendredi. Les parents intéressés peuvent trouver toutes les informations utiles sur le site <https://asicc.ch/parascolaire/>.

Le secrétariat est atteignable par téléphone le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 16h00 au 021 925 04 90 et en tout temps par courriel à ondine@asicc.ch.

CHARTRE DE COMMUNICATION PARENTS/ENSEIGNANTS

Ce document, rédigé conjointement par un groupe d'enseignants et de parents, est proposé à tous les acteurs adultes de l'école :



- L'agenda est le seul outil de communication officiel de la DGEO et nous vous invitons à privilégier ce moyen de communication ;
- En cas de difficultés ou de questions plus complexes, l'agenda vous permet de prendre rendez-vous pour répondre aux besoins de votre enfant ou de votre élève ;
- Vous avez également la possibilité d'utiliser l'adresse mail de l'enseignant ou des parents ;
- Les enseignants ne consultant pas leur téléphone durant le temps scolaire, ils ne sont donc pas en mesure de répondre aux messages des parents ;
- De même, il ne peut être attendu des enseignants qu'ils gèrent les horaires des rendez-vous extérieurs des élèves de 1-6P et nous remercions les parents de venir les chercher en classe si besoin ;
- En cas d'urgence (maladie, accident, ...), merci d'appeler le secrétariat ;
- Un délai de réponse de maximum une semaine est souhaité pour répondre à toute sollicitation ;
- Si les messageries de groupes sont utilisées, elles ne devraient l'être qu'en mode diffusion pour communiquer des informations en lien avec des activités scolaires ;
- Lorsque l'enseignant communique son numéro de téléphone, merci de respecter les horaires communiqués lors de la soirée de parents ou inscrits dans l'agenda ;
- Privilégier la communication directe et factuelle entre les parents et l'enseignant ;
- Ne pas interpellier sur des sujets externes à l'école mais demander un rendez-vous pour échanger si cela a des conséquences sur le bien-vivre à l'école ;
- Une communication bienveillante s'impose pour tous.

BIEN ÊTRE ET BIEN VIVRE ENSEMBLE

Des actions concrètes pour accompagner vos enfants :

L'établissement s'engage activement pour garantir un climat scolaire serein, sécurisant et respectueux pour tous les élèves.



Des actions de prévention adaptées à chaque âge

- En 5P, 7P et 9S :
 - Des activités de prévention sont organisées en collaboration avec :
 - les médiateurs scolaires
 - la psychologue scolaire
 - l'infirmière scolaire
 - l'éducatrice en milieu scolaire

Objectif : développer les compétences sociales, prévenir les conflits, sensibiliser au respect et au harcèlement.



Une prise en charge structurée des situations sensibles

- Mise en place d'une MPP (Méthode de la Préoccupation Partagée)
- Intervention de l'équipe spécialisée PHARE (Prévention-Harmonie-Action-Respect-Ecoute)
- Dispositif de médiation individuelle et / ou entre élèves
- Intervention de la direction si nécessaire

Chaque situation est traitée avec sérieux, discrétion et professionnalisme.



Un travail d'équipe au service des élèves

- L'ensemble de la communauté éducative agit de manière coordonnée pour :
 - protéger les élèves
 - favoriser le dialogue
 - construire ensemble un climat apaisé
- Rencontres régulières de l'Equipe Pluridisciplinaire de Réflexion et Intervention et du groupe Santé (Direction, psychologues, médecin et infirmière scolaires, médiateurs, éducatrice en milieu scolaire et déléguée PSPS).



Conseils aux parents

- Votre rôle est essentiel dans cette dynamique. Nous vous invitons à :
 - Faire confiance aux professionnels de l'école, formés pour gérer ces situations
 - Rester en lien avec l'établissement et communiquer régulièrement
 - Éviter d'intervenir directement auprès des autres élèves ou familles

Une action coordonnée est toujours plus efficace et sécurisante pour tous.

Ensemble, pour le bien-être de chaque élève
Le respect, l'écoute et la coopération sont au cœur de notre mission commune.
N'hésitez pas à contacter l'établissement pour toute question ou besoin d'échange.